



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER  
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

22 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, SIÉGEANT PAR VOIE DE TÉLÉCONFÉRENCE, LE MARDI 22 DÉCEMBRE 2020, À DIX-SEPT HEURES (17 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Jocelyn Lapointe

Marie Tanguay

Diane Blais

Chantal Godin

Claire Bossé

Mario Cantin

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU BUDGET 2021
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

#### 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

#### 2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers ont accusé réception de l'avis spécial de convocation;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a publié un avis public pour l'adoption du budget dans les délais prescrits;

2020-247

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

#### 3. ADOPTION DU BUDGET 2021

REVENUS	2021	2020
Taxes foncières et compensations	2 309 307 \$	2 296 734 \$
Tenant lieu de taxes	8 000 \$	7 500 \$
Autres recettes de source locale	49 221 \$	28 400 \$
Imposition de droits	87 500 \$	59 000 \$
Autres revenus	42 000 \$	24 001 \$
Transferts conditionnels	22 891 \$	103 284 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 518 919 \$</b>	<b>2 518 919 \$</b>

#### DÉPENSES

Administration	463 302 \$	434 548 \$
Sécurité publique	284 419 \$	271 687 \$
Transport	470 850 \$	576 844 \$
Hygiène du milieu	425 696 \$	406 720 \$
Santé et bien-être	5 000 \$	5 000 \$
Aménagement et urbanisme	159 653 \$	134 849 \$
Loisirs et culture	349 213 \$	318 081 \$
Frais de financement	68 529 \$	78 579 \$
Remboursement de capital	292 257 \$	292 611 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 518 919 \$</b>	<b>2 518 919 \$</b>



N° de résolution  
ou annotation

2020-248



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Berthier-sur-Mer de ne pas augmenter le budget municipal afin de donner un répit à sa population à la suite de la crise de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des charges de la Municipalité, notamment pour la collecte de matières résiduelles et le service de police de la Sureté du Québec, pourra être entièrement payée par l'aide financière spéciale reçue par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Cette subvention vise à atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer aura à pourvoir, au cours de l'année 2021, à des dépenses s'élevant à 2 518 919 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité imposera, par le règlement numéro 330, les taxes et tarifs nécessaires pour équilibrer le présent budget.

IL EST PROPOSÉ par Chantal Godin, APPUYÉ par Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'ADOPTER le budget 2021 présentant des dépenses de 2 518 919 \$, le tout tel que présenté et étudié par le Conseil municipal.

ADOPTÉE

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

#### **5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 17 h 03.

Président :

Secrétaire d'assemblée :



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER  
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

22 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, SIÉGEANT PAR VOIE DE TÉLÉCONFÉRENCE, LE MARDI 22 DÉCEMBRE 2020, À DIX-SEPT HEURES CINQ (17 h 05), SOUS LA PRÉSIDENTIE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Jocelyn Lapointe

Marie Tanguay

Diane Blais

Chantal Godin

Claire Bossé

Mario Cantin

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°328 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N°264 RELATIVEMENT AUX GRANDES AFFECTATIONS DU SOL, LA DENSITÉ DE SON OCCUPATION, AINSI QUE TOUS LES PLANS S'Y RATTACHANT
4. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°329 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°265 RELATIVEMENT AUX USAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX, AINSI QUE LE PLAN DE ZONAGE ET LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS S'Y RATTACHANT
5. RENOUVELLEMENT DU PRÊT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 231 ET 234, F20-002
6. RÉSOLUTION D'APPUI POUR L'OPTIMISATION DES RESSOURCES DE L'ORGANISME TRANSBELIMONT, OXX-010
7. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE, VXX-002
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

### 2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers ont accusé réception de l'avis spécial de convocation;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a publié un avis public dans les délais prescrits.

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

### 3. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°328 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N°264 RELATIVEMENT AUX GRANDES AFFECTATIONS DU SOL, LA DENSITÉ DE SON OCCUPATION, AINSI QUE TOUS LES PLANS S'Y RATTACHANT

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Marie Tanguay, conseillère au siège n°6, le 24 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du Règlement n°328 modifiant le plan d'urbanisme n°264 relativement aux grandes affectations du sol, la densité de son occupation, ainsi que tous les plans s'y rattachant a été déposé et présenté par le secrétaire d'assemblée, à la demande du Conseil municipal, le 7 décembre 2020;

2020-249



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification au premier projet de règlement depuis son dépôt;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le premier projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER l'adoption de premier projet de *Règlement n°328 modifiant le plan d'urbanisme n°264 relativement aux grandes affectations du sol, la densité de son occupation, ainsi que tous les plans s'y rattachant* le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 22 décembre 2020.

ADOPTÉE

#### **4. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°329 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°265 RELATIVEMENT AUX USAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX, AINSI QUE LE PLAN DE ZONAGE ET LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS S'Y RATTACHANT**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Mario Cantin, conseiller au siège n°3, le 24 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet *Règlement n°329 modifiant le règlement de zonage n°265 relativement aux usages industriels et commerciaux ainsi que le plan de zonage et les grilles de spécifications s'y rattachant* a été déposé et présenté par le secrétaire d'assemblée, à la demande du Conseil municipal, le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification au premier projet de règlement depuis son dépôt;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le premier projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER l'adoption de premier projet de *Règlement n°329 modifiant le règlement de zonage n°265 relativement aux usages industriels et commerciaux ainsi que le plan de zonage et les grilles de spécifications s'y rattachant*, le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 22 décembre 2020.

ADOPTÉE

#### **5. RENOUVELLEMENT DU PRÊT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 231 ET 234, F20-002**

CONSIDÉRANT QUE le financement du prêt des règlements numéros #231 et #234 venait à échéance le 9 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce prêt, qui touche 21 propriétés, doit être renouvelé pour un dernier terme de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a proposé un remboursement anticipé aux citoyens touchés par ce prêt et que quatre d'entre eux se sont prévalus de cette option;

CONSIDÉRANT QUE le montant à refinancer est inférieur au seuil pour demander des soumissions publiques;

CONSIDÉRANT la proposition de prêt de Desjardins Entreprises Côte-du-Sud pour un prêt de 5 ans à un taux de 3,25 % avec un paiement annuel de 5 118,80 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE CONTRACTER le prêt de 25 944 \$ à Desjardins Entreprises Côte-du-Sud;

D'AUTORISER le directeur général à signer tous les documents relatifs au prêt.

ADOPTÉE

N° de résolution  
ou annotation

2020-250

2020-251

2020-253



N° de résolution  
ou annotation

2020-252



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**

**6. RÉSOLUTION D'APPUI POUR L'OPTIMISATION DES RESSOURCES DE  
L'ORGANISME TRANSBELIMONT, OXX-010**

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a décrété le 13 mars 2020 l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119, de la *loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT QUE Transbelimont est un OBNL ayant des ressources très limitées qui offre un service essentiel aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a proposé un plan d'optimisation de ses ressources comportant les actions suivantes :

**A) Ressources matérielles :**

- Optimisation des parcours pour réduire la consommation de carburant, l'usure, etc.
- Report de la prise de possession du nouveau véhicule de mars à juin.
- Demande de diminution des primes d'assurance véhicule.

**B) Ressources humaines :**

- Réduction des heures de travail pour donner suite à l'optimisation des parcours.
- Utilisation des ressources les moins coûteuses lorsque possible.
- Report des révisions salariales annuelles des chauffeurs.
- Demande de la Prestation canadienne d'urgence de juin à septembre 2020.

**C) Ressources financières :**

- Diminution des heures payées/non travaillées de 25% de mars à juin 2020
- Annulation pour 2020 des montants alloués aux colloques, congrès.
- Demande de subvention du 10% de remise sur l'impôt fédéral à payer.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer est l'organisme mandataire pour le transport adapté pour les municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Berthier-sur-Mer et qu'elle fait affaires avec l'organisme Transbelimont pour offrir le service à la population.

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPUYER la mise en place des actions afin de réduire les impacts financiers de la pandémie de Covid-19 sur la santé financière de l'organisme. Considérant que ces mesures permettront la réduction des coûts, tout en minimisant les répercussions auprès des usagers.

ADOPTÉE

**7. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE, VXX-002**

Dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet PPA et sous la recommandation de la députée de la Côte-du-Sud, Madame Marie-Ève Proulx, une subvention de 15 000 \$ nous a été octroyée par le ministre des Transports pour les travaux effectués en 2020.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)*;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PPA-CE;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PPA-CE.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 24 979 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transport du Québec;

DE TRANSMETTRE à le Direction des aides aux municipalités, aux entreprises et aux individus la présente résolution.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 17 h 12.

Président :

Secrétaire d'assemblée :



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

**RÉSOLUTION 2020-250 – ANNEXE #1 AU PROCÈS-VERBAL DU 22 DÉCEMBRE 2020**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE MONTMAGNY**  
**MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 328

#### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

**RÈGLEMENT NUMÉRO 328 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 264  
RELATIVEMENT AUX GRANDES AFFECTATIONS DU SOL, LA DENSITÉ DE SON  
OCCUPATION, AINSI QUE TOUS LES PLANS S'Y RATTACHANT**

Avis de motion (2020-188) :	24 octobre 2020
Présentation du premier projet de règlement (2020-231) :	7 décembre 2020
Adoption du premier projet de règlement (2020-250) :	22 décembre 2020
Avis de consultation publique :	23 décembre 2020
Adoption du deuxième projet de règlement :	
Approbation de la MRC :	
Avis public d'entrée en vigueur :	

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1*, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'urbanisme de la Municipalité est en vigueur depuis 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 24 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis a été publié concernant la consultation publique d'une durée de quinze jours débutant le 4 janvier 2021.

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**CHAPITRE 1 :**

#### DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

##### **ARTICLE 1.1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 328 modifiant le plan d'urbanisme numéro 264 relativement aux grandes affectations du sol, la densité de son occupation, ainsi que tous les plans s'y rattachant ».

##### **ARTICLE 1.2 PRÉAMBULE ET L'ANNEXE**

Le préambule et l'annexe du présent règlement en font partie intégrante.

##### **ARTICLE 1.3 BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but d'apporter des modifications au *Plan d'urbanisme #264* actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité.



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

### ARTICLE 1.4 TERRITOIRE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

### ARTICLE 1.5 PERSONNES ASSUJETTIES AU PRÉSENT RÈGLEMENT

Toute personne physique ou morale, association ou société est assujettie au présent règlement.

### ARTICLE 1.6 TERMINOLOGIE

Pour l'application du présent règlement, les définitions contenues à l'article 12.8 du *Règlement n°265 de zonage* s'appliquent pour valoir comme si elles étaient ici intégralement reproduites.

## CHAPITRE 2

### RÈGLEMENT NUMÉRO 328 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 264 RELATIVEMENT AUX GRANDES AFFECTATIONS DU SOL, LA DENSITÉ DE SON OCCUPATION, AINSI QUE TOUS LES PLANS S'Y RATTACHANT

#### ARTICLE 2.1 MODIFICATION DU PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET DENSITÉ DE SON OCCUPATION

Modification du plan des grandes affectations du sol et densité de son occupation numéro 1 et 2 par le plan joint à l'annexe A et plus particulièrement en référence à une grande affectation urbaine, à savoir :

- L'agrandissement de l'affectation à dominance *Résidentielle à faible densité* à même l'affectation à dominance *Industrielle avec nuisance limitée* à l'ouest de la route Saint-François et au nord de la rue du Perce-Neige.

## CHAPITRE 3 DISPOSITIONS FINALES

#### ARTICLE 3.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1)*.

**ADOPTÉ À BERTHIER-SUR-MER, ce 23<sup>e</sup> jour de décembre 2020**

Richard Galibois, Maire

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier





**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**

N° de résolution  
ou annotation

**ANNEXE A  
RÈGLEMENT N° 328**

Avant modification  
Berthier-sur-Mer



Après modification  
Berthier-sur-Mer



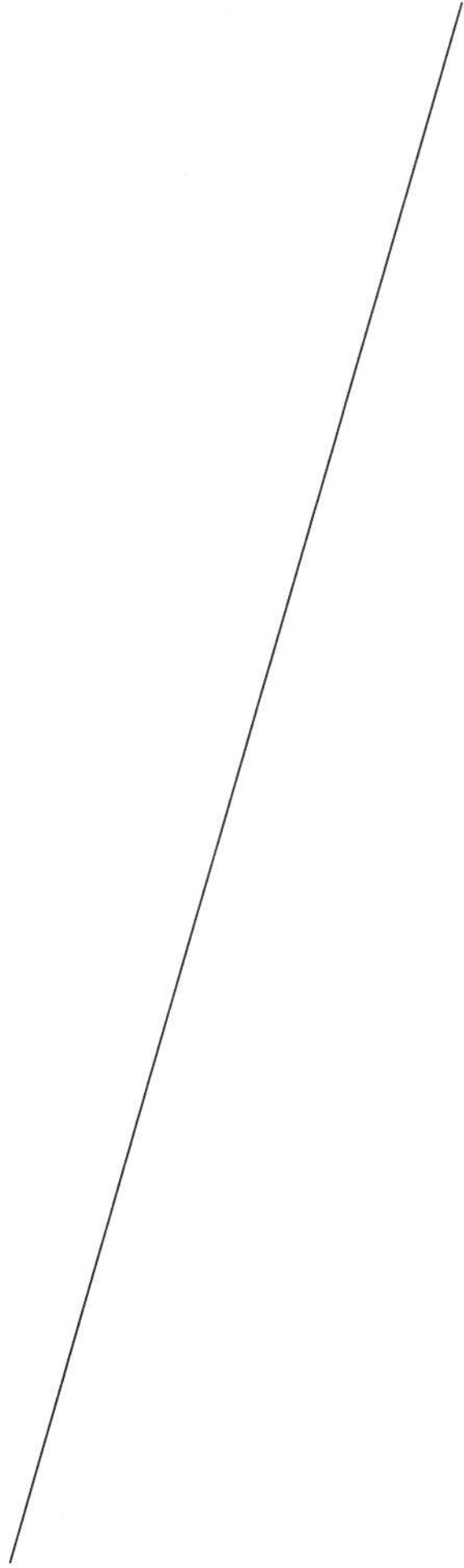


N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Page laissée intentionnellement vide



Page laissée intentionnellement vide



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

**RÉSOLUTION 2020-251 – ANNEXE #2 AU PROCÈS-VERBAL DU 22 DÉCEMBRE 2020**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE MONTMAGNY**  
**MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 329

#### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

**RÈGLEMENT NUMÉRO 329 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 265 RELATIVEMENT AUX USAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX, AINSI QUE LE PLAN DE ZONAGE ET LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS S'Y RATTACHANT**

Avis de motion (2020-189) :	24 octobre 2020
Présentation du premier projet de règlement (2020-232) :	7 décembre 2020
Adoption du premier projet de règlement (2020-251) :	22 décembre 2020
Avis de consultation publique :	23 décembre 2020
Adoption du deuxième projet de règlement :	
Approbation de la MRC :	
Avis public d'entrée en vigueur :	

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1*, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'urbanisme de la Municipalité est en vigueur depuis 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 24 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis a été publié concernant la consultation publique d'une durée de quinze jours débutant le 4 janvier 2021.

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**CHAPITRE 1 :**

#### DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

##### **ARTICLE 1.1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 329 modifiant le règlement de zonage numéro 265 relativement aux usages industriels et commerciaux, ainsi que le plan de zonage et les grilles de spécifications s'y rattachant ».

##### **ARTICLE 1.2 PRÉAMBULE ET L'ANNEXE**

Le préambule et l'annexe du présent règlement en font partie intégrante.

##### **ARTICLE 1.3 BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but d'apporter des modifications au *Règlement de zonage #265* actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité.



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

### ARTICLE 1.4 TERRITOIRE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

### ARTICLE 1.5 PERSONNES ASSUJETTIES AU PRÉSENT RÈGLEMENT

Toute personne physique ou morale, association ou société est assujettie au présent règlement.

### ARTICLE 1.6 TERMINOLOGIE

Pour l'application du présent règlement, les définitions contenues à l'article 12.8, du *Règlement n°265 de zonage* s'appliquent pour valoir comme si elles étaient ici intégralement reproduites.

## CHAPITRE 2

### RÈGLEMENT NUMÉRO 329 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 265 RELATIVEMENT AUX USAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX, AINSI QUE LE PLAN DE ZONAGE ET LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS S'Y RATTACHANT

#### ARTICLE 2.1 MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE

L'article 1.2 du règlement de zonage est modifié par l'article suivant :

- Le plan de zonage, annexé au *Règlement de zonage # 265*, est remplacé pour la modification des limites de la zone Rb.25 à même la zone Ia.1, tel qu'illustré à l'Annexe A du présent règlement.

#### ARTICLE 2.2 MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

L'article 6.1 du règlement de zonage est modifié par l'article suivant :

- Modification par l'ajout de l'usage Service de la construction spécialisée pour un bâtiment isolé ou jumelé dans la Section E – Usages spécifiquement exclus de la Grille de spécification n°16.

#### ARTICLE 2.3 MODIFICATION DES USAGES PERMIS DANS LA GRILLE DES USAGES PERMIS DANS LES GROUPES « INDUSTRIE »

L'article 14.5.5 du règlement est modifié par l'article suivant :

- Modification par le retrait d'usages, tel qu'illustré à l'Annexe B, du groupe Industrie I en faveur du groupe Industrie II, à l'intérieur de la grille des usages permis dans les groupes Industrie, à savoir (Référendum possible pour les zones mentionnées et les zones adjacentes) :
  - 2110 - Industrie de tabac en feuilles;
  - 2120 - Industrie de produits du tabac;
  - 2431 - Industrie de fibres synthétiques et de filés de filaments;
  - 2432 - Industrie du tissage de fibres synthétiques;
  - 2439 - Autres industries de fibres, de filés et de tissus tissés;



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

- 2440 - Industrie de la corde et de la ficelle;
- 2451 - Industrie du traitement de fibres;
- 2452 - Industrie du feutre pressé et aéré;
- 2460 - Industrie de tapis, carpettes et moquettes;
- 2491 - Industrie du fil;
- 2492 - Industrie de tissus étroits;
- 2493 - Industrie de broderie, de plissage et d'ourlets;
- 2494 - Industrie de la teinture et du finissage de produits en textile;
- 2495 - Industrie d'articles de maison en textile;
- 2496 - Industrie d'articles d'hygiène en textile;
- 2497 - Industrie de tissus pour armature de pneus;
- 2498 - Industrie de tissus tricotés;
- 2499 - Autres industries de produits textiles;
- 2931 - Industrie de boîtes pliantes et rigides;
- 2932 - Industrie de boîtes en carton ondulé;
- 2933 - Industrie de sacs en papier;
- 2991 - Industrie de papiers couchés ou traités;
- 2992 - Industrie de produits de papeterie;
- 2993 - Industrie de produits en papier jetable;
- 3840 - Industrie de produits pharmaceutiques et de médicaments;
- 3870 - Industrie de produits de toilette;
- 3998 - Industrie d'apprêtage et de teinture de fourrure.

### CHAPITRE 3

#### DISPOSITIONS FINALES

---

##### ARTICLE 3.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1)*.

**ADOPTÉ À BERTHIER-SUR-MER, ce 23<sup>e</sup> jour de décembre 2020**

Richard Galibois, Maire

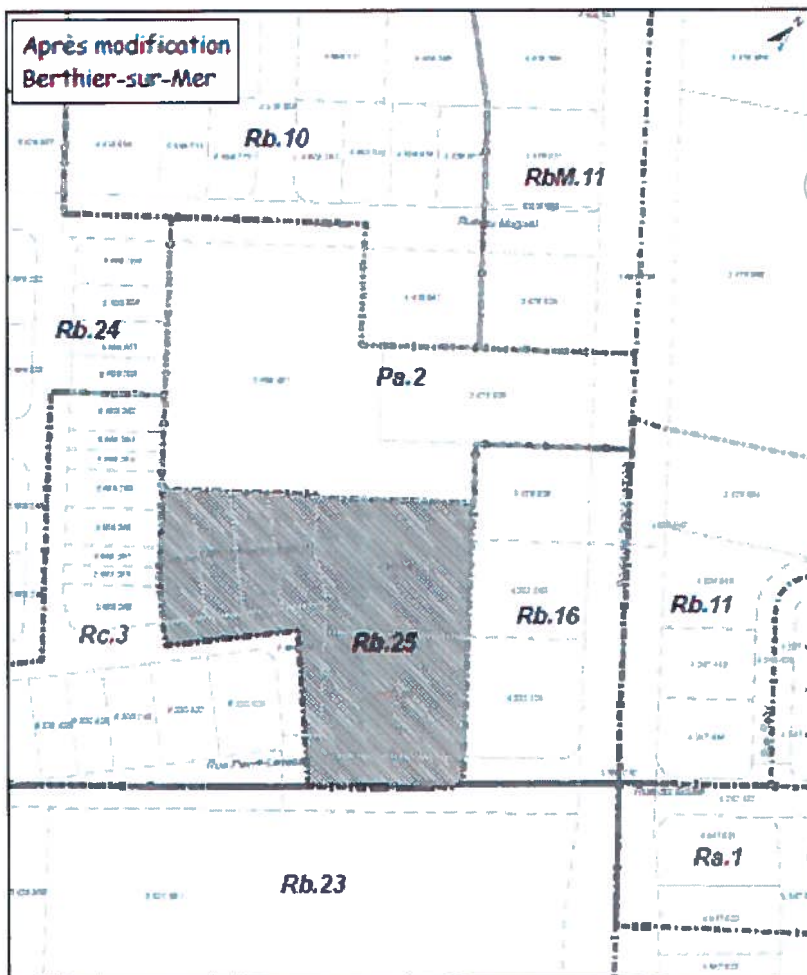
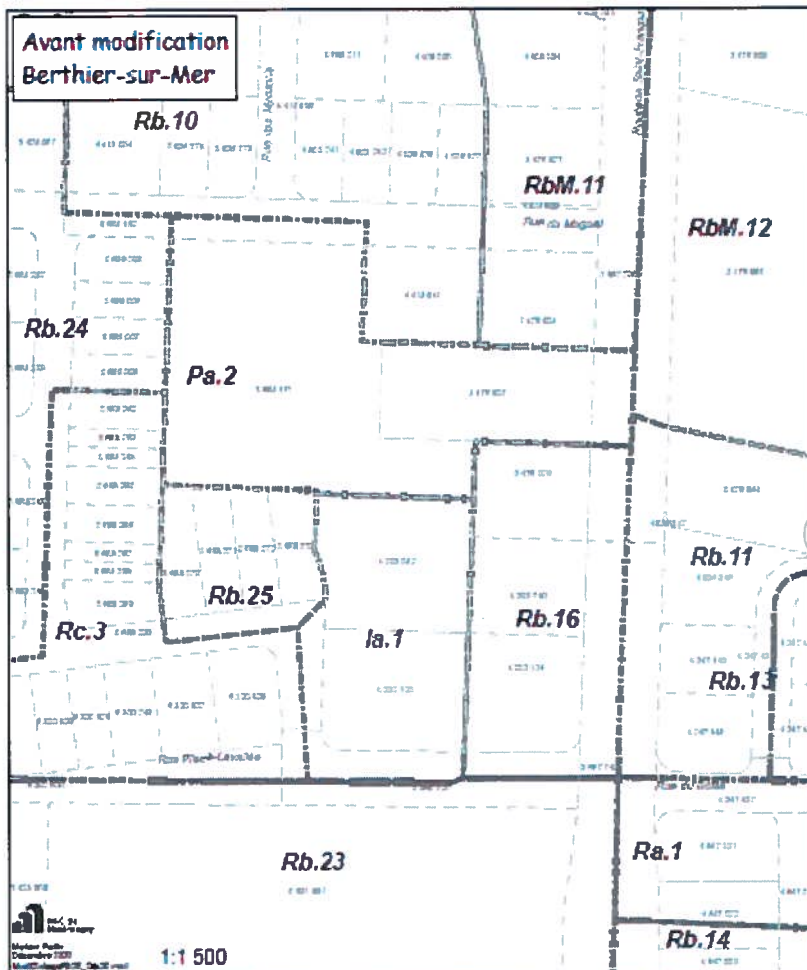
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier



# Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

## ANNEXE A RÈGLEMENT N° 329

N° de résolution  
ou annotation





## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

### ANNEXE B RÈGLEMENT N° 329

N° de résolution  
ou annotation

6.1 Grille des spécifications des zones		Grille des spécifications n° 16								1 de 1	
Type de zone : la		Amendement :		Zones assujetties: la.1, la.2							
B TYPE D'USAGE	Groupe d'usage	C Identification des usages autorisés dans la zone									
		1	2	3	4	5	6	7	8		
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)										
	Habitation II (Bifamiliale)										
	Habitation III (Trifamiliale)										
	Habitation IV (Multifamiliale)										
	Habitation V (Collective)										
	Habitation VI (Unifamiliale de villégiature)										
	Habitation VII (Unifamiliale, chalet)										
	Habitation VIII (Maison mobile)										
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service I										
	Commerce de vente et service II		X	X							
	Commerce de vente et service III		X	X							
	Commerce de vente et service IV										
	Commerce de vente et service V										
SERVICE RÉCRÉATIF	Service récréatif I										
	Service récréatif II										
	Service récréatif III										
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I					X					
	Public et institutionnel II										
	Public et institutionnel III		X	X							
TRANSPORT, COMMUNICATION ET SERVICE PUBLIC	Transport, communication et services publics I		X	X							
	Transport, communication et services publics II		X	X							
	Transport, communication et services publics III										
INDUSTRIEL	Industriel I		X	X							
	Industriel II										
	Industriel III										
PRODUCTION ET EXTRACTION DE RICHESSES NATURELLES	Production et extraction I										
	Production et extraction II										
	Production et extraction III										
	Production et extraction IV										
D USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS											
E USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	Établissements risquant de polluer la nappe phréatique		X	X							
	Service de la construction spécialisée		X	X							
OBJET DU RÈGLEMENT	G Prescriptions du règlement										
	STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé		X							
		Bâtiment jumelé			X						
Bâtiment contigu											
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	1	Tous les terrains	Marge de recul avant (m), minimum /	9 / -	9 / -						
	2	Terrain	Marge de recul arrière minimale (m)	7,0	7,0						
	3	Terrain	Marge latérale coté de la rue (m), minimum /	9 / -	9 / -						
	4	d'angle	Marge latérale autre coté (m)	3,0	0,0						
	5	Terrain	Marge latérale minimale: 1 marge (m)	3,0	6,0						
	6	intérieur	Marges latérales minimales: Somme des	9,0	6,0						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	7	Nombre de logements	minimum								
			maximum								
	8	Nombre de chambres	minimum								
			maximum								
	9	Nombre d'étages	minimum	1	1						
			maximum	2	2						
	#	Hauteur	minimum (m)	5,0	5,0						
			maximum (m)	9,0	9,0						
#	Largeur minimale	Mur avant (m)	6,0	6,0							
		Plus petit côté (m)	6,0	6,0							
#	Superficie minimale au sol (m <sup>2</sup> )		50,0	50,0							
#	Espaces libres		Sup. min/log. (m <sup>2</sup> )								
#			% de la superficie du								
F RÉFÉRENCES AUX ARTICLES OU À D'AUTRES RÈGLEMENTS											



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Page laissée intentionnellement vide

Page laissée intentionnellement vide